

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2018, Mairie de Jussy

Président : Damien JANIN
Membres présents : selon liste de présence
Membres excusés : selon liste des excusés
Invités présents : Jean-Marc SERMET, DGAN, François ERARD, AgriGenève, Marlène FAVRE, Agri-Pige et Jonathan CHRISTIN, Agri-Pige
Invités excusés : Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, Yves BOURGUIGNON, DGAN, Véronique MEYER, DGAN
Procès-verbaliste : Maxime Perret, AgriGenève

1. Mot de bienvenue

Le Président ouvre la séance à 11h en saluant les membres présents. Il remercie la Mairie de Jussy pour la magnifique salle ainsi que les invités présents.

2. Choix des scrutateurs

Décision : Paul **Magnin** et Thomas **Läser** sont désignés scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Décision : le procès-verbal est adopté par la majorité des membres présents (une abstention, pas de refus)

4. Rapport du président

Damien **JANIN** donne une rétrospective de l'année 2017.

Le comité s'est réuni 5 fois en 2017 à Perly et il tient à remercier l'UMG pour le prêt de la salle. L'association fonctionne avec peu de moyen et pourtant pour une distribution d'une enveloppe qui se situe aux environs de 1,2 millions de francs par année. Damien **JANIN** rappelle alors que la cotisation unique de 35.-/ha demandée en 2014 était initialement prévue pour 4 ans mais suite à la prolongation de la Politique Agricole 2018-2021, tous le monde est concerné pour encore 4 ans. La durée totale du projet est donc de 8 ans. Le Président rappelle les dates décisives et notamment la fin du recensement qui aura lieu le 15 mars. Des modifications pourront être apportées par écrit/courriel à la DGAN jusqu'au 30 avril. La mesure PC2 et PC4 sont toujours problématiques. Pour la PC2, il s'agit d'un problème au niveau des contrôles qui est en voie d'être résolu. La charrue/charrue déchaumeuse est interdite pour cette mesure. La mesure PC4 concerne les intercultures diversifiées. Il ne faut pas inscrire n'importe quoi comme par exemple du maïs dans lequel on aurait jeté une poignée de tournesol. Toutes ces mesures concernent le paysage ! Pour conclure, le comité tente de contenter tout le monde mais il faut être ensemble, réaliste et cohérent.

5. Présentations des comptes, rapport des vérificateurs et approbation

Maxime **PERRET** présente les comptes qui présentent un déficit de CHF 11' 752.-

Nicolas **SEILER** lit le rapport des vérificateurs aux comptes.

Décision : Les comptes et le rapport sont acceptés à l'unanimité.

6. Réélection des vérificateurs aux comptes

Actuellement, Nicolas Seiler et Marc-André Chevalley.

Les vérificateurs actuels sont réélus à l'unanimité et par acclamation

7. Présentation du budget 2018 et approbation

Maxime **PERRET** présente le budget prévisionnel 2018 qui présente un déficit de CHF 16'550.-

Décision : Le budget est accepté à l'unanimité.

8. Démissions et nouvelles élections au comité

Madame Patricia BIDAUX démissionne de son poste. Elle est remerciée au nom de tout le comité pour son implication et ses connaissances du monde associatif. Monsieur André Lauper est élu à l'unanimité et par acclamation..

9. Explications des mesures

Maxime **PERRET** explique comment les consulter sur le site de l'Etat de Genève ou sur celui d'AgriGenève.

Il insiste pour que les agriculteurs prennent le temps de les lire et de les comprendre.

Il se met à disposition pour répondre à toutes questions et précise que, pour celles et ceux qui n'auraient pas accès à internet, il peut envoyer le catalogue sur demande.

Il insiste sur le respect des critères de base qui peuvent pénaliser des exploitants qui se sont inscrits avec des SPB non-pérennes.

Il décrit toutes les mesures du catalogue.

Pour la mesure N1, attention aux arbres dans les haies, ceci ne correspond pas à la mesure. Cette mesure est prévue là où il y a de la perte de SAU.

Mesure N2, concerne les HT hors SAU et les mi-tige dans la SAU. Mi-tige = 0.8-1.2 pour les fruitiers à noyaux et 0.8-1.6m pour les autres. Les HT dans la SAU doivent être déclarés en SPB.

Mesure N3, concerne les haies coupées au carré, le long des routes

Mesure N4 (320.-/arbres), ceci vaut la peine et notamment pour les réseaux (plan de plantation et facture à transmettre).

Mesure N5, attention à la couronne herbeuse !

Mesure N6, concerne les haies ou la pâture se réalise jusqu'au bord de la haie.

Mesure P1, se référer à la liste ou au comité.

Mesure P2, les chemins doivent être situés sur la surface d'exploitation, vicinaux.

Mesure PC1, inscriptions par nombre de cultures mixtes, ne concerne pas les couverts végétaux.

Mesure PC2, à la base prévue pour le semis direct, mais ok pour le travail réduit tant qu'il n'y a pas de retournement.

Mesure PC3, la culture doit représenter 3.3% du total de T.A. On peut changer entre 5 et 7 chaque année.

Mesure PC4, Attention aux dates d'inscriptions/désinscriptions (notamment pour les cultures d'automne), il vaut mieux tout inscrire et se désinscrire jusqu'à fin août. Le couvert doit lever de manière régulière avec des densités équilibrées et des espèces adaptées aux couverts.

Mesure PC5, concerne surtout les salades ou les petites séries.

Mesure PC6, utiliser un mélange fleuri pour les auxiliaires.

Mesure PC7, attention lors de l'arrachage des vignes de bien désinscrire la parcelle concernée.

Mesure PC8, Cette mesure fonctionne aussi pour l'arboriculture ou pour le mélange Pilote viticole lancé par la DGAN.

Mesure PC9, c'est la seule mesure arboricole et il y a très peu d'inscriptions !

Mesure A1, attention aux inscriptions SRPA et à la visibilité. Ne marche pas pour les bêtes à l'estivage.

10. Divers et propositions individuelles

La mesure PC2 est remise en question, car elle pose des problèmes à Agri-Pige et au niveau du paysage. Il y a eu des personnes qui ont été désinscrites en 2017 de cette mesure car on leur a dit que cela ne correspondait pas et actuellement ils pourraient en bénéficier.

Faudrait-il la supprimer ? Le Président ne juge pas nécessaire de voter aujourd'hui et une issue sera trouvée pour cette mesure.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est terminée à 12h15.